



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 11 janvier 2022, à 20h00, dans la salle du conseil situé au 121, rang Cyr, à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

### 119, rang Cyr

Demande déposée le 4 novembre 2021 par Monsieur Michel Chapadeau concernant le lot 5 826 347 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de St-Jean, situé au 119 rang Cyr.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- a) la construction d'un garage isolé résidentiel d'une superficie de 100.3 mètres carrés alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 60 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes:

1. En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le lundi 10 janvier 2022, à 17h00, soit par la poste, par la chute à courrier ou, pendant les heures d'ouverture en personne à : Hôtel de ville, 121, rang Cyr, St-Cyprien-de-Napierville (Québec) J0J 1L0 ou encore par courriel à : info@st-cypriendenapierville.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.
2. En personne, lors de la séance du conseil, selon l'évolution de la situation pandémique ainsi que des recommandations en vigueur de la santé publique à cet effet.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

**James L. Lacroix**  
Directeur général &  
greffier-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télé. : (450) 245-7824